

LE JEAN-BAPTISTE.

CANADIEN AVANT TOUT.

Vol. 1. No. 7.

MONTREAL, VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1840.

PRIX : 2 SOUS.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.
J. A. Plinguet.

MONTREAL :

VENDREDI, 20 NOVEMBRE 1840.

PARMI les projets d'ordonnances présentées au conseil spécial dans sa session actuelle, il s'en trouve un, dit-on, qui a pour but la création de bureaux d'enregistrement dans toute la province. Sans entrer dans le mérite ou le démérite de ce projet quant à ses dispositions particulières d'organisation, que nous ne pourrions connaître que lorsqu'il plaira à notre grand arréopage de le présenter aux regards profanes du public, nous croyons sincèrement que des bureaux d'enregistrement établis sur des bases solides seraient de la plus grande utilité. Ainsi il est clair que nous approuvons cette mesure en principe, mais nous suspendrons notre opinion sur les détails, contre lesquels nous réservons éventuellement notre recours.

Nous n'ignorons pas que la question des bureaux d'enregistrement est une question très impopulaire, qu'elle l'était du moins si elle ne l'est plus; mais nous croyons qu'elle n'a pas encore été suffisamment débattue dans nos journaux pour être appréciée comme elle le mérite. Elle a été, nous le savons, le sujet d'assez de discussions parlementaires dans notre législature, quand nous avions une législature; mais outre que ces débats étaient ordinairement rendus d'une manière imparfaite, quand ils n'étaient pas tout-à-fait tronqués à dessein par une presse corrompue, et que ce qui en fut publié dans le temps peut bien ne s'être pas gravé dans les mémoires de façon à pouvoir étayer assez fermement les opinions d'aujourd'hui, c'est que ce projet ayant pris origine chez un parti qui s'était rendu plus que suspect par sa politique égoïste et anti-canadienne, se trouva, dès à son début, aux prises avec les répugnances et les susceptibilités du parti contraire, qui n'y voyait qu'une mine de plus à être exploitée, d'un côté par le gouvernement dans le sens de son patronage et de son favoritisme trop exclusif, et de l'autre par cette foule d'aspirants aux places qui, sous la fameuse dénomination de bureaucrates, étaient des objets d'horreur pour le peuple, qu'ils tyrannisaient.

Cette crainte de la part des représentants du peuple était malheureusement justifiée par les précédents de nos administrations provinciales. C'est bien aussi dans cette même source que nous puisons, contre la même mesure, nos motifs de protestation, le cas échéant; mais nous allons un instant perdre de vue cet aspect de la question pour ne nous attacher qu'au principe. Tout ce qui est de nature à favoriser le crédit, ce grand auxiliaire du commerce, à lui donner plus d'extension, plus de garantie, tout ce qui tend à le socialiser comporte donc progrès et utilité. Eh bien! rien n'est plus propre à développer le crédit, avec ses résultats salutaires, qu'un bon système d'enregistrement mis en opération avec sagesse et économie. Pourquoi?—Parce que donnant la mesure des moyens de chacun, les transactions pécuniaires n'éprouveront plus l'embarras qui est inséparable de l'état actuel des choses; elles se multiplieront et se feront dans la proportion des besoins et des moyens relatifs de chacun. Les capitalistes ne seront plus arrêtés par la pensée que des hypothèques antérieures ou privilégiées, et presque toujours cachées, pourront leur enlever leur juste dû, et rien du tout n'empêchera non plus que le prolétaire puisse jouir de son crédit moins qu'à présent. On sent d'un coup l'immense élan qui serait imprimé à toutes les industries qui, actuellement, restent croupissantes faute de crédit, c'est-à-dire à cause des justes défiances que crée le système actuel.

Cependant, malgré ces avantages, on ne doit pas voir le projet en question sans inquiétude. Devenu ordonnance ou loi, il sera bon ou mauvais selon qu'il sera bien ou mal fait et exécuté dans ses détails. En conséquence nous ne pouvons trop répéter que nous nous réservons toute liberté d'approuver ou de désapprouver cette mesure suivant que, dans le sens et dans l'intérêt des principes que nous avons émis ci-dessus et que nous pourrions développer plus au long au besoin, elle y sera favorable ou contraire.

On lit dans le *Canadien* :—

LES PORTES DE VILLE.—Dans le rapport des Procédés du Conseil de Ville, Vendredi dernier, publié plus bas, le lecteur trouvera la représentation de la députation du Conseil, et la réponse du Commandant Militaire. Les

citoyens sauront gré à la députation de la fermeté et de la franchise qu'elle a mise dans son langage, comme on sera peu édifié des détours que prend le Commandant pour éluder la question qui lui est posée sur l'inutilité de la fermeture des Portes dans les circonstances actuelles. Certes, ce procédé n'est pas d'un militaire. On se serait attendu à ce que sir James McDonnell eût tranché nettement la question, par un non, s'il voulait continuer à fermer les Portes de Ville la nuit, et qu'il eût dit : Moi je considère que la sûreté de la ville demande que les Portes en soient fermées la nuit. Dans ce cas, il est vrai, le Commandant aurait eu à déduire les motifs de son opinion, et c'est sans doute ce qu'il voulait éviter. Encore une fois, cela n'est pas du tout militaire, et fait exception à la franchise que l'on prête ordinairement au caractère militaire.

Le Conseil de Ville a trop bien commencé pour ne pas finir de même, dans cette affaire, et nous aimons à croire qu'il ne négligera rien pour délivrer les citoyens de Québec de l'emprisonnement dans lequel ils sont tenus toutes les nuits par un Chef Militaire qui s'imagine écrire un ordre général à ses troupes lorsqu'il écrit à des autorités civiles, et que ses caprices sont des lois. Nous aimerions savoir si le Commandant de Montréal craint beaucoup pour la sûreté de cette ville, qui n'est pas encinte de murailles. Et Québec qui l'est, serait-il plus en danger? Il ne peut donc y avoir que le caprice qui fasse fermer les portes de Québec.

—COUR D'oyer ET TERMINER.—Cette Cour, ouverte Vendredi dernier, a terminé ses travaux Samedi.

Deux causes seulement lui ont été soumises, celle de William Retchie, contre-maitre du "Barbara Gordon," accusé du meurtre de James Lynch, le 28 Aout dernier, dans le golf St. Laurent.

Le grand Jury mit de côté la prévention de meurtre, pour rapporter celle de simple homicide (*manslaughter*,) et le Petit Jury prononça l'acquiescement sur cette dernière accusation.

Une autre accusation contre Joseph Tim, pour Grand Larcin, fut rejetée par le grand Jury.

Le bruit court depuis quelques jours en ville que le gouvernement se propose d'établir à Montréal un journal constitutionnel publié en langue française. Nous offrons nos services au gouvernement, mais à une condition : celle de nous permettre de faire nos remarques et commentaires à la fin de chacun de ses articles, sans craindre d'être inquiétés. Qu'en dites-vous, milord, ça va-t-il, Bah! ça ne vous coûtera qu'une cinquantaine de piastres par numéro. Bagatelle!

N. B. Permis toutefois de continuer la publication du JEAN-BAPTISTE.

SEANCE DU CONSEIL DE VILLE.

—o—

Samedi soir 14 Novembre.

Argent appropriés à divers fins. Pour l'éclairage de la ville depuis le 1er. Novembre 1840, jusqu'au 1er Nov. 1841.		£2,000
Pour le raccomodage et l'entretien des chemins jusqu'au 31 Novembre prochain.		1,000
Pour salaire d'un commis pour les comités de Police.		100
Pour le comité des chemins afin de faire prendre le niveau des rues, etc. etc.		500
Pour loyer depuis le 1er. Novembre jusqu'au 1er. Mai.		80
Pour meubles et bois de chauffage à l'usage du Conseil.		400
Total		£4080

Le nouveau bill de Judicature qui devait être mis en force le 1er. Décembre prochain, vient, dit-on, d'être suspendu jusqu'au 1er. Juin prochain.

EXTRAITS DIVERS.

—Le *National* avait annoncé qu'un grand nombre de gardes nationaux devaient se réunir aujourd'hui, dimanche, au Champ-de-Mars, en uniforme et sans armes, pour faire une dé marche auprès de M. le président du conseil et de M. le maréchal Gérard et leur soumettre plusieurs vœux patriotiques. La légalité de cette réunion ayant été contestée dans un ordre du jour de M. le commandant supérieur de la garde nationale, ordre que nous avons publié avant-hier, les officiers, garde nationaux et citoyens qui avaient pris l'initiative de cette manifestation, se sont réunis, et d'après le *National*, ils ont arrêté :

“ 1^o Qu'une députation d'officiers et de délégués de la garde nationale serait chargée de protester, devant le président du conseil des ministres, contre l'ordre du jour du maréchal Gérard et contre la honteuse inaction du gouvernement en présence de l'étranger.

“ 2^o Que cette protestation serait adressée en forme de pétition aux chambres, après avoir reçue la signature de tous les citoyens qui devaient prendre part à la manifestation.”

On lit dans la correspondance de Paris du *Courier des Etats-Unis*.

Nous disions en commençant que la conduite

de nos gouvernants était difficile à expliquer.

Le mystère devient plus sombre encore si on examine leurs actions en dehors de la scène officielle. Prenons M. Thiers comme journaliste. Il a obtenu, bon gré mal gré, l'assentiment royal pour l'envoi du *memorandum*. On doit croire qu'il est d'accord avec Louis-Philippe. Eh bien! pas du tout; il n'y a pas cinq jours, il a envoyé au *Constitutionnel* un article qui n'était autre chose qu'une violente philippique contre le roi. Cet article a été livré aux compositeurs, et les épreuves en ont été transmises au ministre qui les a revues et renvoyées au journal. Vers dix heures, le comité de rédaction s'est fait lire, selon l'usage, la matière du journal du lendemain matin, et l'œuvre du ministre a paru si compromettante qu'on l'a tout d'une voix condamnée au panier. L'article n'a donc pas paru. Le lendemain, M. Thiers ne le trouvant pas dans le *Constitutionnel*, entra dans une violente colère et envoya son secrétaire, M. Martin, dire au journal qu'il était étonné qu'on eût dédaigné ses appréciations de la crise actuelle: “Nous avons voulu éviter un procès, lui fut-il répondu.” J'ai pu saisir au crayon quelques lignes de cet article qui m'a été lu, et dont je vous garantis l'authenticité; les voici: “Un roi vaincu vaut mieux qu'un roi avili. Napoléon fut plus grand après son abdication que s'il eût accepté les limites qu'on lui imposait. La cour ne veut pas la guerre; elle trouve la coalition trop formidable; mais, quelle que soit l'appui que lui prêtent les ministres de la guerre et de la marine, la cour sera obligée de céder à l'opinion.”

“ La grande porte ne pourra s'ouvrir que pour faire entrer les provisions d'eau et de riz. Ceux des prisonniers qui seront malades recevront des pilules médeцинаles, et s'ils les refusent nous les laisserons mourir de la maladie que le funeste usage de l'opium aura engendrée.

“ Au bout d'un mois de détention nous examinerons les prisonniers; s'ils renoncent à leurs mauvaises habitudes on les rendra à leurs parents, mais sous la responsabilité des personnes désignées chacune comme chefs de cinq familles. Trois mois après on les amènera de nouveau en notre présence; ceux qui seront tout à fait corrigés obtiendront leur liberté, mais en cas de récidive ils subiront la mort suivant la rigueur des lois.

“Pouvez-vous fumeurs d'opium entendre ceci sans tomber d'effroi? Rendez grâces plutôt à moi, le Kouang cho-Fou, qui ne désire que votre bien-être en vous préservant des ravages d'un affreux poison! Que chacun de vous réforme sa coupable conduite, et que nul ne s'oppose à cette proclamation spéciale!”

EXTRAITS

DU LIVRE DU PEUPLE.

Point de rivalités possibles quand on n'a qu'un même intérêt, point de dissensions dès lors. Ce qui enfante les dissensions, la haine, l'envie, c'est le désir insatiable de posséder plus et toujours plus, lorsque l'on possède pour soi seul. La Providence maudit ces possessions solitaires. Elles irritent

sans cesse la convoitise et ne la satisfont jamais. On ne jouit que des biens partagés.

Père, mère, enfants, sœurs, quoi de plus saint, de plus doux que ces noms? et pourquoi y en a-t-il d'autres sur la terre?

Si ces liens s'étaient conservés tels qu'ils furent originaires, la plupart des maux qui affligent la race humaine lui seraient restés inconnus, et la sympathie eût allégé des maux inévitables. Les seules larmes dont l'amertume soit sans mélange sont celles qui ne tombent dans le sein de personne, et que personne n'essuie.

Ainsi la fortune a marqué les rangs, déterminé les classes. On a eu des droits de toute sorte, parce qu'on était riche. le privilège exclusif de prendre part à l'administration des affaires de tous, c'est-à-dire, de faire ses propres affaires aux dépens de tous ou de presque tous.

Les prolétaires, ainsi qu'on les nomme avec un superbe dédain, affranchis individuellement, ont été en masse la propriété de ceux qui règlent les relations entre les membres de la société, le mouvement de l'industrie, les conditions du travail, sont le prix et la réparation de ses fruits. Ce qu'il leur a plu d'ordonner, on l'a nommé loi, et les lois n'ont été pour la plupart que des mesures d'intérêt privé, des moyens d'augmenter et de perpétuer la domination et les abus de la domination du petit nombre sur le plus grand.

Tel est devenu le monde lorsque le lien de la fraternité a été brisé. Le repos, l'opulence, tous les avantages pour les uns; pour les autres la fatigue, la misère, et une fosse au bout.

Ceux-là forment, sous différents noms, les classes supérieures, les classes élevées: de ceux-ci se compose le peuple.

De la Gazette de Québec.

La population de Pittsburg (Pensylvanie) est maintenant de 60,000 âmes; celle de Charleston (Caroline du sud) de 40,000.

—Floride.—Les troupes américaines, avec l'aide des limiers de Cuba, ont pris quelques blancs déguisés en indiens.

Détenus politiques. Mr. Drommond, Avocat, de la part de Mr. Celestin Beausoleil, actuellement en prison sous accusation de haute trahison, fila, mercredi dernier, une pétition devant la cour à l'effet que ce Monsieur pût subir son procès d'ici à la fin du prochain terme criminel et qu'à défaut d'avoir ainsi son procès pendant cette période, il fut déchargé, comme il a droit de l'être par le statut provincial de la 24e George III.—*Aurore.*

Le *British Queen* étant parti de Londres le 1er. novembre, nous devons avoir incessamment des nouvelles d'Europe de douze jours plus récentes par cette voie, le *Queen* nous apportera surtout le discours du Roi des Fran-

gais à l'ouverture des chambres, le 28 du mois dernier, et quelque chose des débats.—*Id.*

BULLETIN COMMERCIAL.

A leurs magasins, lundi, 23 Novembre et les jours suivans. Messrs. Cuvillier et fils vendront par encan et sans réserve, un grand nombre de lots de marchandises d'automne et d'hiver, tels que draps, Cassimires, flanelles, draps de pilotes, gants pour hommes et femmes, deux caisses de mousseline de laine et beaucoup d'autres articles.

—Aujourd'hui, 20 Novembre seront vendus au Tattersall plusieurs bons chevaux appartenant à des officiers de la garnison qui partent pour l'Europe. Deplus de bons chevaux de charges, sleighs, harnais, robes et peaux de voitures d'hiver.

—Nous appelons l'attention des capitalistes à une vente par le Shérif d'une propriété de grande valeur, située dans la rue St. Jean-Baptiste, près l'encoignure de cette dernière rue et la rue St. Paul. La maison a été occupée successivement pendant huit ans par Messrs. Gray et Cie. Nairne et Cie. Lemesurier, Routh et Cie. et autres. La vente aura lieu au bureau du Shérif, le premier jour de décembre prochain.

—Aux chambres d'encan de James Young, samedi, 21 courant, à deux heures P. M. sera vendu sans réserve, un assortiment considérable de marchandises adaptées à la saison, tel que draps fins et superfins, cassimires, draps de pilotes, flanelles, bas et chaussons en laine, mérinos, serges, gros de Naples, rubans assortis et autres articles de gout.

—Les importations par le canal de Lachine sont toujours considérables. De la farine, du Whiskey, du beurre, des pois, du bled sont encore arrivés en abondance par ce canal, à la fin de la semaine dernière.

—Le nombre d'arrivages jusqu'au sept Novembre 1840 est de 1,253 vaisseaux; celui de l'année dernière n'était que de 1,064 vaisseaux.

—Une vente considérable de pelletteries de toute espèce aura lieu aux magasins de J. D. Bernard, mardi, 24 nov. à une heure précise P. M. Deplus le contenu de 30 paquets de marchandises de laine, soie et coton.

—Aux magasins de Messrs. Bethune et Hitson, mardi, 24 nov. à deux heures P. M. aura lieu une vente considérable d'objets et marchandises de gout, tels que parfumerie de toute espèce, brosses à dents et à cheveux, tabatières, savon d'odeur, pipes d'Allemagne, boîtes à ouvrages pour dames, montres en or et en argent, crayons d'argent et un grand nombre d'autres effets.

LITTÉRATURE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE PRINCE LOUIS NAPOLEON BONAPARTE

Le prince *Napoléon-Louis* BONAPARTE est né le 20 avril 1808. Sa naissance fut des plus éclatantes. Des salves d'artillerie l'annoncèrent dans la vaste étendue de l'empire depuis Hambourg jusqu'à Rome, des Pyrénées au Danube. La France était alors à l'apogée de ses grandeurs et de ses prospérités. Le génie de Napoléon réorganisait l'Europe, et la suprématie de la révolution française dominait toutes les puissances. Pour donner à sa force continentale l'idée de la durée et de la fixité, l'empereur saluait avec bonheur la venue des héritiers mâles de sa fortune politique. A cette époque glorieuse le divorce avec l'impératrice Joséphine n'était nullement entrevu, pas même de Napoléon. C'était donc des

continuateurs futurs de ses projets, de sa pensée, de son nom et de son pouvoir, qu'il voyait dans les fils de ses frères que le plebiscite de l'an XII appelait à lui succéder. Le prince *Napoléon-Louis* était pour lui le second héritier de l'empire, aussi sa naissance fut-elle accueillie avec les plus vives démonstrations de joie par l'empereur et par le peuple français. Les plus brillans honneurs et la solennité des réjouissances publiques entourèrent son berceau.

Un registre de famille, destiné aux enfans de la dynastie impériale, fut déposé au sénat comme le grand-livre des droits de successibilité. Le nouveau prince *Louis* y fut inscrit le premier avec toute la pompe d'une consécration. Le roi de Rome y prit seul place après lui.

Le prince *Napoléon-Louis* fut baptisé en 1811, au palais de Fontaine-bleau, par le cardinal Fesch et tenu sur les fonts de baptême par l'empereur et l'impératrice Marie-Louise.

La reine Hortense donna à l'éducation de son fils une direction grave et sévère. Elle avait compris que dans le temps où nous sommes, la véritable grandeur consiste dans le vrai mérite, et que c'est par l'âme et le cœur que l'on devient aujourd'hui quelque chose. Destiné à régner le jeune prince fut de bonne heure élevé sans mollesse, comme un enfant du peuple. Il était l'idole de prédilection de l'impératrice Joséphine, qui ne put cependant obtenir aucune modification aux principes d'éducation virile et forte que la reine Hortense avait heureusement adopté. Le prince eut pour premier maître le célèbre helléniste M. Hase, qui lui apprit les langues anciennes.

Napoléon, absorbé par les grandes affaires de son règne, ne donnait à sa famille que les heures des repas; encore déjeunait-il seul dans son cabinet, sur un petit guéridon où personne ne prenait place que les deux fils du roi de Hollande. Il se les faisait amener souvent pour s'assurer lui-même du développement des jeunes idées des deux princes sur lesquels reposaient toutes ses espérances d'avenir napoléonien. Il les questionnait avec intérêt, s'amusait de leur petit langage, et leur faisait toujours réciter des fables qu'il choisissait lui-même, dont il leur expliquait le sens, et dont il leur demandait compte pour exercer leur jeune intelligence. Leurs progrès excitaient en lui les plus vives satisfactions.

La naissance du roi de Rome ne changea rien à la profondeur de ses affections pour ses jeunes neveux, qu'il regardait toujours comme des continuateurs de sa race et de son nom.

A son retour de l'île d'Elbe, il les revit avec d'autant plus de bonheur que la diplomatie du Nord le privait de son fils; ses neveux semblaient lui en tenir lieu. Il voulut qu'ils fussent constamment près de lui, sous ses yeux. Il les aimait de tout l'amour qu'il ne pouvait donner au roi de Rome; il les comblait de ses caresses, et dans ses transports de tendresse il les présentait au peuple de sa fenêtre des Tuileries.

Dans la cérémonie du Champ-de-mai, ils étaient à ses côtés comme pour servir de gage dans la nouvelle alliance de l'empereur avec la France; il les présenta de nouveau aux députations de l'armée et du peuple.

Le prince *Napoléon-Louis* avait sept ans lorsqu'il quitta la France. Comme le roi de Rome, il ne voulait point de l'exil, il voulait à

toute force rester en France. La reine Hortense eut toute peine à le consoler. Quand l'empereur vint l'embrasser à la Malmaison, pour lui faire ses adieux qui devaient être les derniers, il fallut l'arracher de ses bras; il refusait de se séparer de lui, et il criait en pleurant qu'il voulait aller tirer le canon...

Les souvenirs que le prince emporta de cette cruelle époque sont, dit-on, restés ineffaçables. La patrie est toujours présente à sa pensée, aussi bien que la noble figure de l'empereur.

Toujours élevé par sa mère, sa nouvelle vie dans l'exil acheva de développer les dispositions précoces de son esprit et l'énergie naissante de son caractère. Il fut confirmé dans la cathédrale d'Augsbourg, première résidence de son exil, par l'évêque de cette ville, sous le patronage de son oncle le prince Eugène, avec lequel on lui remarquait une ressemblance frappante de traits et de cœur. Sa mère n'eut rien à changer de sa méthode éclairée d'éducation mâle. Tout en fortifiant le corps par des exercices gymnastiques fréquens, on nourrissait son esprit de l'instruction la plus solide. M. Lebas, fils du conventionnel, professeur à l'Athénée de Paris, et maître de conférences à l'École normale, fut chargé de la direction de ses études classiques. Le prince suivit tous les cours du gymnase d'Augsbourg, et ce fut en allemand qu'il fit ses humanités grecques et latines. Les langues vivantes lui devinrent également familières.

La reine Hortense ayant obtenu de s'établir dans le canton suisse de Targovie, sur les bords du lac de Constance, le jeune prince passait ses étés au château d'Arenenberg, charmante création de sa mère, situé sur une colline qui domine le lac. Il profitait du voisinage de Constance pour se former avec un zèle extrême aux exercices militaires avec le régiment badois qui était en garnison dans cette ville. Il suivait en même temps un cours de chimie et de physique sous les leçons de M. Gastard, Français fort distingué qui dirigeait une manufacture dans ce pays. Plus tard le jeune prince fut admis au camp de Thoun, canton de Berne, que la Suisse dresse chaque année pour l'instruction des officiers de génie et d'artillerie, sous la direction du brave colonel Dufour, ancien colonel du génie dans la grande armée de Napoléon. Manœuvres, instructions, et courses dans les glaciers, le prince prit part à tout, le sac sur le dos, mangeant son pain de soldat, la brouette ou le compas à la main. L'art de l'artillerie s'emparant exclusivement de ses instincts, de ses goûts, comme dans la jeunesse de l'empereur, il appliqua toutes ses études à cette science, la première dans les sciences de la guerre moderne. Ce fut au camp de Thoun, auprès des canons de l'École, qu'il apprit la révolution de juillet.

A CONTINUER.

ANNONCES.

LE SOUSSIGNE offre en vente,

AU BUREAU DU JEAN-BAPTISTE,

LA FILE COMPLETE

DE LA

CANADIENNE,

Bien reliée et à bas prix.

JACQUES A. PLINGUET.

Montréal 20 Nov. 1840.

POESIE.

CHANSON.

LE NEZ.

AIR: *Je loge au quatrième étage.*
Occupé d'une chansonnette,
L'autre jour je cherchais en vain
Quelque joli mot dans ma tête
Qui pût me servir de refrain,
Voyant que les mots faits pour plaire
Loin de moi fuyaient obstinés,
Dans un mouvement de colère
Je me suis jetté sur le nez.

Au fait, c'est un mot comme un autre
Mes chers amis, qu'en pensez vous ?
C'est mon idée, est-ce la vôtre ?
De vous plaire je suis jaloux.
Si je comprends votre silence,
Dans mon sentiment vous donnez ;
Ecoutez-moi donc, je commence,
Et je vais vous parler du nez.

Mais il ne suffit pas, je pense,
Que le sujet soit arrêté ;
Avec goût, avec convenance,
Il faut encor qu'il soit traité
Inspire moi, Dieu d'Hippocrène !
Mes couplets seront bien tournés,
Si toi même tu prends la peine
De me tirer les vers du nez.

Par le travail un pauvre diable
Réussit-il à s'arrondir,
A ce succès fort équitable
Je sais comme un autre applaudir,
Mais qu'un richard doive sa bosse
Aux écus qu'il a détournés ;
Quand je le rencontre en carrosse,
La moutarde me monte au nez.

Les hommes ont-ils fait peau neuve,
Grâce aux progrès ? moi je prétends,
S'il fallait en fournir la preuve,
Qu'on pourrait la chercher longtemps.
Par des passions invincibles
Je les vois toujours gouvernés ;
Et tous les charlatans possibles
Les menent encor par le nez.

Mais il est temps que je m'arrête.
J'ai fatigué mon apollon ;
Et l'objet de ma chansonnette
Pourrait vous paraître un peu long,
Accordez moi votre suffrage,
Et mes vœux seront couronnés ;
Il serait dur que mon ouvrage
Ne me valut qu'un pied de nez.

ANNONCES.

AVIS.

J. B. FRANCHERE,
HORLOGER,
a transporté son atelier au
No. 147, Rue Notre-Dame,
VIS-A-VIS
Mr. C. D. S. LOVIS.
Montréal 16 Nov. 1840.—5—3s.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné à l'honneur d'informer le public que son Imprimerie, renfermant un matériel très-considérable de caractères aussi variés que nouveaux, il peut confectionner les ouvrages suivants dans le dernier goût, avec élégance et à court avis, dans l'une ou l'autre langue :

Affiches, grandes et petites ; Livres, Pamphlets et Brochures de tout format et de toute grosseur ; Billets de changes et promissoires ; Lettres de changes, Chèques et Traités ; Polices, Application et autres blancs pour l'Assurance ; Catalogues, Factures, Circulaires, Cartes pour invitation aux funérailles, Blancs pour les Avocats, et les cours de justice, et pour les études de notaires, etc. etc. etc.

LOUIS PERRAULT,
Rue Ste. Thérèse.
—Montréal 6 Nov. 1840.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE,
LE NOUVEAU CHANSONNIER
CANADIEN

Contenant 48 pages.
Prix.—10 Sols.

REGISTRES, etc.

LE Soussigné se charge à l'ordinaire de préparer des

REGISTRES de PAROISSE,
depuis 12 jusqu'à 400 feuillets, et ce, sous le plus court délai. Regue dernièrement, GRAVURES, MEDAILLES, LIVRES etc etc.

E. R. FABRE,
Montréal, 6 Nov. 1840.—1

REMI COURSELLE CHEVALIER.

MARCHAND TAILLEUR,
No. 71 Rue Paul,

OFFRE ses remerciements à ses Amis et au public en général pour l'encouragement qu'il a reçu d'eux, et les prévient qu'il a reçu dernièrement ses Marchandises d'hiver, qu'il est prêt à vendre à des prix modérés, Paletots, Habits, Redingotes, etc. etc. confectionnés sous le plus court délai et dans le dernier goût.

EN OUTRE

Il vient de recevoir plusieurs Pièces de Camelot imperméable, pour manteaux, redingotes, etc. etc.
—Montréal 16 Nov. 1840.

PERDUE.

MERCREDI, le 4 de ce mois, du Marché à Foin au Bureau de la Fabrique, place d'Armes une Bourse de Chamois contenant environ 8 PIASTRES, dont une Piastre en un billet de la Banque de la Cité, et le reste en petites pièces d'argent, la plupart de trente sous. La personne qui aura trouvé ces objets recevra une Récompense Généreuse du Propriétaire en les déposant au Bureau du JEAN-BAPTISTE.

6 Nov. 1840.

MAGASIN DE FERBLANTERIE
A l'encoignure des Rues St Paul et St. Pierre,
tenu par
J. B. ASSELIN ET CIE.
Montréal 6 Novembre 1840.

L. G. DUBOIS,
MARCHAND DETAILLEUR.
Rue Notre-Dame, No. 85.
Montréal, 9 Nov. 1840.—2—

J. GRENIER.
RUE ST. PAUL, PRES DU MARCHÉ NEUF,
OFFRE EN VENTE
400 quarts de Harengs.
400 quarts de Harengs du nord.
Une grande quantité d'Huiles de Loup Marin.
AUSSE.
400 quinteaux de Morue Verte,
600 quinteaux de Morue Séché
—Montréal 6 Nov. 1840.

DAMASE MASSON.
MARCHAND ÉPICIER (GROCIER)
En Gros et en Détail,
Encoignure des Rues McGill et St. Joseph.
Montréal, 5 Nov. 1840.—1—3m



POUR
L'EXTRACTION DES
DENTS,
S'adresser au
Dr. PERRAULT.
Rue Craig.

—6 Nov. 1840.—1 3m.

ON A BESOIN
A L'IMPRIMERIE DU
JEAN-BAPTISTE,

DE plusieurs jeunes Gens probes et actifs comme porteurs pour vendre le Journal.—Rue St. Paul près du Marché-Neuf.
Montréal, 6 Nov. 1840.

CONDITIONS DU
JEAN-BAPTISTE.

CE Journal se publie Trois fois par Semaine, le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI Matin, à raison de DEUX SOUS la feuille pour la ville, et de 15s par Année pour la Campagne (y compris les frais de poste,) ou de 10s. envoyé par occasion, payables dans tous les cas, 3 mois d'avance.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et audessous,	2s	6d
Chaque insertion subséquente		7d
Dix lignes et au dessous	3s	4d
Chaque insertion subséquente		10d
Au dessus de dix lignes, par ligne		4d
Chaque insertion Subséquente par chaque ligne		1d

Les Annonces seront publiées tant qu'en ne donnera pas avis du contraire.

LE BUREAU DU
JEAN-BAPTISTE

Est établi dans la Maison occupée par Mr. Coursolles, Aubergiste, Rue St. Paul, à coté de l'Hotel Rasco.

Les LETTRES et CORRESPONDANCES doivent être adressées, franchises de port, comme suit :—

AU DR. H. A. GAUVIN, PROPRIÉTAIRE ET
ÉDITEUR DU JEAN-BAPTISTE, DEMEURANT
RUE NOTRE-DAME.

IMPRIME' PAR
JACQUES ALEXIS PLINGUET.
demeurant rue des Commissaires.